

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 JUIN 2017

COMPTE RENDU

Le Conseil de la Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps s'est réuni le 28 juin 2017 à 19h00 en l'Hôtel Communautaire de Marquise, sous la Présidence de Monsieur Francis BOUCLET, Président.

La séance ouverte, Monsieur Bernard EVRARD est élu Secrétaire.



Etaient à l'ordre du jour les questions suivantes :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délégation du Président **Compte rendu d'activités**

Le Conseil Communautaire unanime a pris acte des délégations exercées par le Président.

Modification des statuts de la Communauté de Communes de La terre des 2 caps **Prise des compétences « GEMAPI, Assainissement et Eau »**

Conformément à la loi NOTRE, le Conseil Communautaire unanime a décidé d'ajouter aux compétences obligatoires de l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2018 un troisième point et de modifier le quatrième pour se mettre en conformité avec la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, à savoir :

- ✓ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement
- ✓ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

De même, le conseil unanime a décidé de prendre, à compter du 1^{er} janvier 2019, les compétences optionnelles ci-après :

- ✓ Assainissement
- ✓ Eau

A réception de la délibération, les conseils municipaux auront un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification proposée. En l'absence, la décision sera réputée favorable.

Compétence obligatoire « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité économique » **Calcul des charges et modalités de transfert**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, a validé la définition du calcul des charges réalisé par zone et des modalités financières et patrimoniales de transfert des biens, a autorisé le Président à signer les procès-verbaux de mise à disposition des biens meubles et immeubles, les conventions de gestion des zones et les actes de cession des biens meubles et immeubles afférents au transfert des zones d'activités, et tout document nécessaire à l'exécution.

A réception de la délibération, les conseils municipaux auront un délai de trois mois pour se prononcer sur les modalités proposés. En l'absence de réponse, la décision sera réputée favorable.

Compétence obligatoire « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité économique »
Mise à disposition des biens

L'assemblée à l'unanimité a autorisé le Président à demander l'avis du service France Domaine si nécessaire, à signer les procès-verbaux de mise à disposition des biens meubles et immeubles, avec les communes d'Audinghen, Marquise, Réty, Landrethun-le-Nord et Rinxent ainsi que tous documents administratifs, financiers ou comptables liés à cette décision.

Modification des statuts du SYMSAGEB

Le Conseil Communautaire à l'unanimité a entériné la modification statutaire du SYMSAGEB.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Mission Locale du Pays Boulonnais

Convention pour le versement de la subvention 2017

L'assemblée unanime a autorisé le Président à signer une convention définissant l'objet et les conditions d'utilisation de la subvention d'un montant de 28 021,28 €.

Accord cadre de mise en œuvre de la Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoire 2016-2021 sur l'espace de dialogue Littoral - Côte d'Opale

Le Conseil Communautaire à l'unanimité a autorisé le Président à signer l'accord-cadre avec la Région Hauts de France qui a pour objet de formaliser, à l'échelle de l'espace infrarégional du Littoral - Côte d'Opale, un cadre de partenariat liant les trois pôles métropolitains de la Côte d'Opale, de l'Audomarois et des Flandres, les intercommunalités les constituant et la Région, pour assurer le pilotage et la mise en œuvre de la PRADET.

Mise en place d'une bourse à l'apprentissage

L'assemblée unanime a approuvé la création d'une Bourse à l'apprentissage de 5 000 € maximum par an et a autorisé le Président à prendre les décisions d'attribution aux entreprises ainsi qu'à signer les documents et conventions nécessaires.

COMMUNICATION, CULTURE ET PATRIMOINE

Forteresse de Mimoyecques

Bail emphytéotique avec le Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord Pas-de-Calais

Le Conseil par 36 voix pour et une contre (T. SEGARD) a autorisé le Président à signer un bail emphytéotique avec le Conservatoire d'Espace Naturels du Nord Pas-de-Calais concernant la parcelle cadastrée B 914, sur laquelle se trouve un bâtiment modulaire à destination de l'accueil du public, en dehors du périmètre classé en Réserve Naturelle Régionale, moyennant une redevance annuelle de un euro symbolique.

Convention avec le Syndicat mixte Nord – Pas de Calais numérique relative au déploiement du réseau d'initiative publique à très haut débit sur La Terre des 2 Caps pour le raccordement de la fibre jusqu'à l'abonné

L'assemblée unanime a autorisé le Président à signer la convention, avec le Syndicat mixte Nord – Pas de Calais numérique qui précise les modalités de déploiement du Réseau d'Initiative Publique à Très Haut Débit utilisant la technologie FttH sur La Terre des 2 Caps.

FINANCES

Vote de subvention 2017 aux associations

Le Conseil Communautaire a adopté à l'unanimité, le tableau des subventions aux associations ci-après, pour un montant total de 12 800 €

<i>Intitulé</i>	<i>Montant en €</i>
Marquise Athlétisme	4 400
Actishop	1 600
S.S.I.A.D.	3 600
AVIJ62	600
Espoir Terre des 2 Caps	1 600
Mission Locale du Pays Boulonnais	1 000

Acquisition d'un terrain en vue de l'aménagement d'une aire de covoiturage

L'assemblée unanime a accepté l'acquisition d'une parcelle cadastrée ZC 119, d'une superficie de 3 252 m² au prix de 7 436,35 € et a autorisé le Président à signer l'acte authentique en l'étude de Maître Isabelle RICHEZ-BEAL, Notaire à Hardinghen. La somme de 1 000 € de frais liés à cette opération sera prise en charge par l'intercommunalité.

**Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)
Répartition 2017 du reversement entre La Terre des 2 Caps et ses communes membres**

Le Conseil Communautaire unanime s'est prononcé pour la répartition « dérogatoire libre » avec une attribution totale de 648 198 € aux communes.

SERVICES DE PROXIMITÉ

**Subvention au CH de Boulogne-sur-Mer au titre du projet VADS
Convention d'objectifs 2017**

L'assemblée communautaire à l'unanimité, a autorisé le Président à signer la convention 2017 relative à l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 500 €, au Centre Hospitalier de Boulogne-sur-Mer, dans le cadre du projet de « Repérage précoce des cancers des Voies Aéro-Digestives Supérieures ».

TOURISME

Taxe de Séjour Forfaitaire 2018

L'assemblée par 36 voix pour et une abstention (T. SEGARD) a arrêté la période de perception de la Taxe de Séjour Forfaitaire 2018 du 1^{er} avril au 15 septembre et a entériné les taux d'abattement et les tarifs applicables l'année prochaine.



L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller Communautaire ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h15.

Compte rendu affiché le 5 juillet 2017, en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.